



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 60194

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les dernières recommandations du Haut conseil de santé publique (HCSP) sur l'alcool. À l'appui de deux rapports de 2007 (du NACRe et du WCRF-AICR), l'Institut national du cancer (INCa) a mis en avant l'existence de relations causales entre consommation d'alcool et cancers (de la bouche et plus globalement du système digestif). Le rapport du NACRe a pu conclure qu'il n'existait pas de dose sans effet, recommandant ainsi une absence totale de consommation d'alcool. Au début du mois de septembre 2009, elle a demandé au HCSP de déterminer s'il y avait lieu, au vu de ces publications, de modifier les recommandations de consommation en cours, c'est-à-dire pour les adultes un maximum de 20 grammes par jour (2 verres de vin). Le HCSP a répondu en trois temps, d'abord, qu'il fallait nécessairement maintenir le principe actuel de recommandations fondées sur des repères de consommation, tout en actualisant et en harmonisant ceux-ci. Ensuite, partant du constat qu'il ne fallait pas, malgré tout négliger certains aspects psychosociaux positifs à consommer de l'alcool, le HCSP a considéré qu'il fallait que les recommandations nutritionnelles fassent l'objet d'une promotion homogène et équilibrée, qu'une certaine forme de discordance dans les messages à destination du public desservait les objectifs de santé publique. Enfin, le HCSP a ajouté qu'il était nécessaire d'évaluer les résultats des politiques de prévention afin de pouvoir les faire évoluer si nécessaire. Aussi, elle souhaiterait connaître la position et les suites qu'elle entend donner à ces recommandations.

Texte de la réponse

Dans son avis du 1er juillet 2009, le Haut Conseil de santé publique (HCSP) réaffirme le lien entre consommation d'alcool et risque de cancer, et ce même pour des consommations faibles. En effet, pour certains cancers, il n'y a pas de seuil en deçà duquel une consommation d'alcool peut être considérée comme sans risque. C'est le principal enseignement de travaux et rapports parus depuis 2007 (notamment le rapport de l'INCa-NACRE sur alcool et cancers et le rapport du WCRF-AICR relatif à la nutrition et au cancer). À partir de ce constat, la communication des organismes publics, seuls légitimes à le faire comme le souligne justement le HCSP, sur des repères de consommation s'avère complexe. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) se refuse à émettre des recommandations vis-à-vis du grand public en la matière, se contentant d'un seul message simple : « avec l'alcool, boire moins c'est mieux ». Dès lors, comme le conseille aussi le World Cancer Research Fund (WCRF - fonds mondial de recherche contre le cancer), des repères peuvent présenter un intérêt pédagogique pratique, notamment dans le cadre du colloque singulier du médecin avec son patient. Il est à ce sujet primordial en termes de santé publique que les professionnels de première ligne, à commencer par les médecins généralistes, abordent la question de la consommation d'alcool et de ses risques avec leurs patients. En revanche, pour pouvoir émettre des messages clairs en direction du grand public, une synthèse de connaissances actuelles est nécessaire et la suggestion d'une analyse bénéfice/risque de la consommation d'alcool à faible dose que fait le HCSP semble à cet égard à retenir pour, en complément des données scientifiques déjà avérées sur les risques liées à la consommation d'alcool, servir de fondement à une harmonisation des messages diffusés par les organismes publics sur cette question. Enfin, l'évaluation des

politiques de prévention est toujours nécessaire, et l'avis du HCSP est l'occasion de rappeler les travaux, incontestés mais encore trop peu connus en France, sur le thème des interventions efficaces en matière de réduction de la consommation d'alcool. Conduits au niveau international, que ce soit avec le soutien de l'OMS pour les travaux de MM. Babor et Room et le deuxième rapport du comité d'experts OMS sur les problèmes liés à la consommation d'alcool, ou avec le soutien de l'Union européenne pour le rapport de MM. Baumberg et Anderson, ces travaux évaluent les politiques de prévention et mettent en lumière les plus efficaces. Ils peuvent constituer une piste d'inspiration pour renforcer l'efficacité des actions de prévention.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60194

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9390

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5878